

Rapport de réunion du conseil communal du 13.05.2020

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI

Excusé(e) : Néant

Séance publique

Point 1 : Correspondance.

D'abord le bourgmestre prie les conseillers de se noter les 3 dates suivantes pour les prochains conseils communaux : le 27.5, puis le 24.6 et le 29.7.

Ensuite il résume brièvement l'événement du jour de l'Europe le samedi 9.5 et remercie les conseillers de leur présence pour hisser le drapeau.

Il continue avec l'information qu'aujourd'hui les habitants ont reçu la lettre du ministère pour l'enlèvement de leurs 50 masques du visage et que cet événement ne pourra pas avoir lieu avant le 25.5 comme indiqué dans une circulaire ministérielle ; pour la commune de Frisange on retient la date du 26.5 pour l'enlèvement dans un des drive-in qui seront mis en place. On doit encore trouver la place où ces drive-in seront installés.

Reste à préciser que depuis lundi passé l'armée luxembourgeoise est installée sur le parking du P&R à Frisange pour la distribution de masques aux frontaliers français et ceci probablement pour une durée de 2 semaines. Monsieur Beissel remercie nos ouvriers communaux d'avoir travaillé dimanche passé pour mettre tout en place.

Il aborde la lettre du ministère de l'intérieur qui indique que les communes toucheront moins de la dotation financière de l'Etat pour 2020 mais qu'en même temps le ministère voudrait que les communes continuent à investir dans l'économie en réalisant leurs projets prévus initialement. Frisange touchera encore 12,1 millions au lieu de 14,7 millions. Pour le moment ceci ne nous procure pas trop de problèmes. Monsieur Arend donne son avis sur cette lettre : le fait de toucher moins mais le vœu du ministère d'augmenter les investissements serait un affront.

Finalement le bourgmestre demande d'ajouter à l'ordre du jour du conseil communal le vote de 4 articles budgétaires en relation avec l'organisation scolaire. Tous les conseillers sont d'accord d'ajouter ce point à l'ordre du jour et le vote des 4 articles budgétaires sera traité à la fin de la séance.

Point 2 : Questions écrites au collège échevinal.

a) *Question émanant de la CSV*

1) *Aarbechten an engem privaten Bësch.*

Mir haten eis erlaabt an der leschter Sëtzung vum Gemengerot mëndlech eng Fro zu Aarbechte vun der Gemeng bei engem Bësch, deen enger Privatpersoun gehéiert, ze stellen.

Well d'Äntwerten op eis Froe vun den Häre Beissel a Raus awer zu neien

Informatiounen gefouert hunn, erlabe mer eis elo schrëftlech déi Froen ze präzisieren.

• Ass lech d'Gemengereglement vum 21 Mee 2014 iwwert d'Feldweeër, an do speziell

den Artikel 2, bekannt?

- Firwat gëtt den Artikel 2 net applizéiert? Besteet eng Délibératioun vum Schäfferot, an där den Artikel 2 vum Gemengereglement fir dëse Fall opgehewe gëtt?
- Ass et richtig, dat de Proprietär vum Bësch, a senger Funktioun als Schäfte vum der Gemeng, de Jongen am Atelier den Optrag ginn huet, déi Aarbechten ze koordinéieren an aus ze féieren?
- An der Sëtzung huet den Här Raus ernimmt, hie wier d'Feldweeër mat dem Fierschter ofgefuer fir ze préiwien, wou wat misst geschnidde ginn. Wéini genau war dat?
- Firwat war dir, Här Buergermeeschter, wéi dir eis an der leschter Sëtzung sot, selwer op d'Platz kucken? Ass dat üblech, dat Dir d'Aarbechten op eise Feldweeër kontrolléiere gitt?
- Huet d'Firma Nouvelle Electricité Bastian der Gemeng d'Locatioun vum "Steiger"-Camion a Rechnung gestallt? Wéi héich ass déi Rechnung?
- Wéi vill Gemengenaarbechter hu beim Bësch zu Uespelt geschafft a wéi laang hunn déi Aarbechte gedauert?

Michèle Hansen-Houllard Marc Jacoby Claude Arend

Monsieur Arend dit que les gens se posent des questions et ils veulent savoir s'il existe une relation entre le rôle de la commune et le changement du propriétaire du bois en question.

Le bourgmestre lui répond que, si quelqu'un a un problème avec la façon de prendre des décisions au niveau communal et avec les travaux réalisés notamment dans ce bois précis, est prié de se manifester auprès de lui personnellement et non pas de réclamer auprès d'un parti politique.

Point 3 : Approbation subsides divers

Le collège échevinal propose d'accorder pour 2020 les subsides subséquents aux associations et sociétés locales et non-locales :

1. Lux-Rollers asbl	200€
2. Sécurité routière	200€
3. Cent Buttek Bettembourg	500€
4. Service Krank Kanner Doheem	200€
5. ALA Alzheimer	200€
6. Association des victimes de la route (AVR)	200€
7. Fondation contre le cancer	500€
8. Association des anciens combattants	200€
9. Handicap International	200€
10. SPAD, Asile pour animaux Dudelange	200€
11. FNEL	200€
12. Lëtzebuerger Guiden an Scouten LGS	200€
13. Air Rescue LAR	200€
14. Médecins sans frontières MSF	500€
15. Croix Rouge Luxembourgeoise	500€
16. UNICEF	200€
17. SOS Détresse	200€
18. Lëtzebuerger Blannevereenegung	200€
19. SOS Villages d'enfants	200€

20. SOS Faim	200€
21. Projet Madagascar (Mariette Eich)	200€
DEPENSE TOTALE	5.400€

Monsieur Beissel demande si quelqu'un a encore une autre propose à faire. Monsieur Arend suggère la Crèche Huesekailchen de Roeser. Tous les conseillers approuvent cette proposition et le bourgmestre dit de rajouter un subside de 200€ à cette crèche. Monsieur Arend redemande pourquoi seulement 200€ et pourquoi certains autres projets reçoivent un subside de 500€ ? Monsieur Beissel réplique que les montants ont déjà été haussés de 100€ à 200€.

Il demande l'aval du conseil communal pour ajouter la Crèche Huesekailchen et d'accorder un total de 5.600€ comme subsides aux associations et sociétés locales et non-locales.

Vote : unanime.

Point 4 : Approbation impôt foncier et impôt commercial 2021

Le collège échevinal propose de maintenir tous les taux comme pour l'année dernière et monsieur Beissel récite les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2021. L'impôt foncier et l'impôt commercial pour 2021 ne changeront pas par rapport à cette année.

***Impôt foncier**

Impôt	Taux	Catégorie d'immeuble
A	400%	Propriétés agricoles
B1	850%	Constructions industrielles et commerciales
B2	600%	Constructions à usage mixte
B3	320%	Constructions à autres usages
B4	320%	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	600%	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	600%	Terrains à bâtir à des fins d'habitation

***Impôt commercial 300%**

Vote unanime.

Point 5 : Approbation projet cartes zones inondables et cartes risques d'inondation

Monsieur Beissel informe qu'aucune observation écrite n'a été déposée auprès du collège échevinal.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu d'examiner sur la carte où se trouvent les points critiques en cas de pluie abondante.

Monsieur Jacoby précise que dans le conseil communal du 26.2 il a fait référence justement à cette discussion d'aujourd'hui, apparemment c'était un dialogue de sourds dû à un malheureux choix de mots pour formuler sa question. Il est content que la commune de Frisange a quand-même réagi sur la demande de madame la ministre.

Monsieur Beissel affirme que c'était aussi son impression : le 26.2 on a parlé de pluie abondante qui peut provoquer des crues subites, et aujourd'hui on discute sur les inondations en général.

On revient sûrement encore une fois dans un autre conseil communal sur les points critiques en cas de pluie abondante.

Vote unanime.

Point 6 : Approbation convention avec « Kierchefong »

Monsieur le bourgmestre informe les conseillers que le « Kierchefong » cède à la commune de Frisange une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Frisange, section C de Hellange au lieu-dit « Crauthemerstrooss » sous le N°72/3346 (place voirie) d'une contenance de 1 centiare (1ca) au prix de 8€.

Vote unanime.

Monsieur Arend voudrait savoir où on en est avec l'église de Aspelt ? Est-ce que l'échange de propriété sera bientôt acté ? Monsieur Beissel répond qu'il reste juste encore à signer la convention entre parties.

Point 7 : Approbation du contrat « Accord d'approvisionnement » avec Munhowen S.A. dans l'intérêt du Centre Polyvalent à Aspelt

Vu que l'accord d'achat exclusif signé entre la commune et la société Munhowen SA prendra fin le 31.12.2020, le collège échevinal a signé le 22.01.2020 un nouveau contrat d'approvisionnement aux termes duquel Munhowen SA est le fournisseur exclusif de ses bières pour une durée de 8 années consécutives, commençant à courir à partir du 01.01.2021.

Monsieur Beissel explique que Munhowen SA nous met à disposition 6 grands parasols et qu'ils viennent régulièrement contrôler les installations comme le réfrigérateur, le distributeur de bière, le lave-vaisselle etc. Si nécessaire Munhowen SA aide à financer le remplacement.

Vote unanime.

Point 8 : Approbation Devis supplémentaire estimatif « Hall sportif Frisange-adaptations » et augmentation du crédit budgétaire y relatif

Monsieur Beissel présente le devis estimatif établi le 10.3.2020 par M. Franco Marelllo, ingénieur-technicien de la commune de Frisange concernant le Hall sportif Romain Schroeder à Frisange : Supplément pour honoraires, garanties et révision des prix, devis comme présenté et portant sur le montant de 58.000€, TVA comprise.

Le bourgmestre explique que des factures et décomptes finaux nous sommes parvenus après que le décompte du nouveau Hall Sportif a été réalisé. Il propose de procéder à une augmentation du crédit de l'article budgétaire 4/822/221311/19011 « Hall sportif Frisange : adaptations » de 58.000€ et d'imputer la dépense supplémentaire sur cet article, et partant de financer cette dépense supplémentaire par le boni du compte 2020.

Il demande aux conseillers s'ils ont encore une question, sinon de bien vouloir procéder au vote.

Monsieur Arend veut savoir quand on parle de remboursement de garanties s'il s'agit de la garantie décennale ou de quelle garantie ? Monsieur Beissel explique qu'il s'agit d'une retenue de garantie qui reste à être payée.

Vote unanime.

Point 9 : Approbation devis estimatif Remplacement éclairage terrain de football par éclairage LED

Monsieur Beissel présente le devis estimatif établi le 04.05.2020 par M. Alain Boos, ingénieur-technicien de la commune de Frisange concernant le remplacement de l'éclairage du terrain de football par un éclairage LED, devis comme présenté et portant sur le montant de 55.000€, TVA comprise, et propose d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/821/221311/20010 « Remplacement éclairage terrain de football par éclairage LED ».

Il demande aux conseillers s'ils ont encore une question, sinon de bien vouloir procéder au vote.

Monsieur Arend demande si la FLF réceptionne les travaux réalisés et s'ils sont d'accord avec tout ? Monsieur Beissel répond à la question par l'affirmative. Il indique aussi que le ministère du sport nous accorde une aide. Monsieur Arend se porte volontaire pour demander si la FLF peut donner un subside pour cette installation de l'éclairage LED. Monsieur Beissel lui en remercie.

Un effet secondaire positif est que nous touchons des points dans notre pacte climat en installant un éclairage LED.

Vote unanime.

Point 10 : Approbation devis estimatif Installation nouveau chauffage locaux terrain de football Aspelt

Monsieur Beissel présente le devis estimatif établi le 04.05.2020 par M. Alain Boos, ingénieur-technicien de la commune de Frisange concernant le l'installation d'un nouveau chauffage dans les locaux du terrain de football à Aspelt, devis comme présenté et portant sur le montant de 35.000€, TVA comprise, et propose d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/821/221311/20008 « installation nouveau chauffage locaux terrain de football Aspelt ».

Il demande aux conseillers s'ils ont encore une question, sinon de bien vouloir procéder au vote.

Vote unanime.

Après vote, le bourgmestre rend attentif au fait qu'un devis pour un nouveau gazon synthétique pour le terrain de football sera présenté au conseil prochainement.

Point 10a) : vote de 4 articles budgétaires en relation avec l'organisation scolaire 2020 – COVID-19

Comme annoncé au début de la séance, le bourgmestre demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer au sujet de 4 articles budgétaires qui doivent être créés dans la lutte contre la pandémie COVID-19 actuelle.

Il s'agit d'un article dans le budget extraordinaire et de 3 articles qui touchent le budget ordinaire.

1. Création d'un nouvel article budgétaire n°3/120/603200/99001 « Produits d'entretien – Matériel de désinfection » pour un montant de 50.000€ pour l'école et la maison relais.
2. Création d'un nouvel article budgétaire n°3/910/603200/99001 « Produits d'entretien – Matériel de désinfection » pour un montant de 100.000€ pour l'école.
3. Création d'un nouvel article budgétaire n°3/120/608122/99003 « Petit équipement – Matériel de protection » pour un montant de 50.000€ pour les bureaux de l'administration communale.
4. Création d'un nouvel article budgétaire n°4/910/221311/20015 « Aménagement de salles de classes provisoires » pour un montant de 100.000€

Ces dépenses supplémentaires seront financées par le boni du compte de l'exercice 2019.

Dans l'an 2019 nous avons réalisé un boni cumulé de 12 millions de euros. Pour 2018 notre boni cumulé était de 8 millions.

Le conseil communal approuve unanimement la création des 4 articles budgétaires.

Point 11 : Questions orales au collège échevinal

1) Question orale posée par la conseillère HOFFMANN-CARBONI : organisation rentrée scolaire du 25.5.2020 et maison-relais :
Le bourgmestre BEISSEL répond que demain matin il aura une réunion avec le service technique et demain soir a lieu une commission scolaire, après on saura peut-être plus. Ce qui est sûr c'est que la cour de récréation va être subdivisée en 3 parties, et les busses vont être doublés.

2) Question orale posée par le conseiller MONGELLI : qu'en est-il des terrains de jeux ? Est-ce que c'est la décision de l'Etat ou celle de la commune de laisser fermé ou d'ouvrir les terrains de jeux ?
Le bourgmestre BEISSEL fait remarquer que c'est le collège échevinal qui prend la décision. Nous pouvons rouvrir les places dès que l'école ouvrira ses portes le 25.5 mais nous allons attendre et regarder comment les autres communes vont faire. Dans ce cadre il précise aussi que momentanément il a laissé fermer le terrain de football car beaucoup de personnes de nationalité allemande ont profité de notre terrain.

3) Questions orales posées par le conseiller GAFFINET : Est-ce que l'annexe de la maison relais peut être utilisé à partir du 25.5 ? La réponse du bourgmestre BEISSEL est oui, n'importe si on a l'agrément ou non, l'annexe est conforme selon la ITM.

Est-ce que des crèches nous ont déjà contacté pour avoir des locaux puisqu'il leur manque de la place pour accueillir tous les enfants dans les conditions prescrites par la Santé ? Monsieur Beissel répond par la négative.

Est-ce que dans les prochains jours les habitants recevront un courrier de la commune quand est-ce qu'ils peuvent venir chercher leurs 50 masques auprès de la commune ?

Monsieur Beissel confirme que les gens seront informés quand ils pourront passer auprès de la commune ou plutôt dans un drive-in installé dans les 3 localités. En tout cas la distribution se fera seulement après le 25.5.

4) Question orale posée par le conseiller JACOBY: ponts dans le « Hoenerwee »
Il existe dans le « Hoenerwee » des ponts qui sont dans un état vétuste. Monsieur Beissel répond que c'est l'administration des Ponts-& Chaussées qui devrait s'en occuper.

Là-dessus monsieur Jacoby insiste pour que la commune réclame auprès de la Ponts-et-Chaussées pour que ces ponts soient remis dans un état correct. Monsieur Beissel le rassure qu'il contactera l'administration des Ponts-et-Chaussées sans garantie d'un résultat, puisque ce n'est pas facile de persuader cette administration étatique de se déplacer dans notre commune comme le passé l'a déjà démontré.

5) Question orale posée par le conseiller GAFFINET : parasols de la firme Munhowen SA :
Où seront stockés ces 6 parasols ?
Monsieur Beissel lui répond qu'ils seront stockés là où les clubs peuvent en faire la demande. Monsieur Bingen demande quel club aura le privilège d'avoir d'abord les parasols sans que cela provoquera des discussions entre les associations?
Monsieur Beissel lui répond que pour le moment il n'y aura pas de manifestations et que l'année prochaine un autre contrat touchera à sa fin avec cette firme et qu'à ce moment-là on pourra négocier éventuellement encore des parasols supplémentaires.

6) Question orale posée par le conseiller AREND: organisation rentrée scolaire du 25.5.2020 et maison-relais :

Est-ce que ce n'est pas possible d'organiser une réunion d'information entre les parents d'un groupe et l'enseignant au lieu de passer par un simple échange email ?
Monsieur Beissel réplique que ce n'est malheureusement pas possible car on n'a pas le droit de regrouper plus que 20 personnes dans une salle.
Est-ce que ce n'est pas possible d'organiser au moins vendredi soir 22 mai une conférence vidéo puisqu'ils ne peuvent pas se voir en réel, alors au moins chaque enseignant pourra quand-même communiquer en direct avec les parents au lieu d'envoyer un courriel avec des instructions ?

La conseillère Enza Hoffmann-Carboni acquiesce également avec cette idée. Le bourgmestre fait passer le message aux enseignants. Demain lors de la commission scolaire on en discutera encore une fois.
La conseillère Hansen-Houllard précise qu'elle, en tant qu'enseignante dans une autre commune, donnera des instructions orales et par écrit pour être sûre que le message passe, puisque c'est dans l'intérêt de tous que cette rentrée sera un succès, et elle est sûre que les enseignant(e)s de l'école de Frisange le voient du même œil.

Monsieur Arend voudrait encore savoir si une personne sera placée près de l'école pour faire attention qu'aucun parent ne rentrera dans l'école ?
Le bourgmestre lui répond qu'effectivement le premier jour on pourra placer l'agent municipal pour surveiller cela.

Monsieur Arend soulève également le point suivant : qu'en est-il du congé restant de 2019 du personnel ? Est-ce que le ministère de l'intérieur nous a envoyé une consigne à ce sujet ?
Monsieur Beissel explique que depuis peu le compte épargne temps a été introduit dans le secteur étatique et communal, nous ne courons pas le risque qu'à un moment donné tous les

employés prennent leur congé pendant le même laps de temps. Le collège échevinal a aussi déjà communiqué cette observation à son personnel.

Le bourgmestre demande à l'assemblée s'il reste encore des autres questions : non. Il lève la séance à 18h20 en rappelant la date du 27 mai 2020 pour le prochain conseil communal.